



AVIS

AT.24.25.AV

Révision du plan de secteur de MOUSCRON-COMINES en vue de l'inscription d'une zone d'extraction (devenant une zone naturelle au terme de son exploitation) et d'une zone de dépendances d'extraction destinées à permettre la poursuite des activités de la S.A. « Briqueteries de Ploegsteert » à COMINES-WARNETON – Analyses préalables et rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase 2)

Avis adopté le 23/02/2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* Briqueteries de Ploegsteert, SA
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Auteur du RIE :* CSD Ingénieurs Conseils
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.30 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 29/01/2024
- *Délai de remise d'avis :* /
- *Portée de l'avis :* Observations et suggestions sur les analyses préalables et la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- *Audition :* 20/02/2022

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :*
 - Extension sud-est de l'argilière existante, Ploegsteert - zone agricole, zone d'habitat
 - Ancienne fosse d'extraction occupée par un plan d'eau - zone de dépendances d'extraction pour les compensations
- *Affectations proposées :* Zone d'extraction, zone de dépendances d'extraction
- *Compensations :* Zone naturelle

Brève description du projet et de son contexte :

Afin de permettre la poursuite des activités de production de matériaux de construction de la briqueterie de Ploegsteert, la révision vise l'inscription au plan de secteur :

- D'une zone d'extraction de 23,79 ha, devenant une zone naturelle au terme de son exploitation, en lieu et place de zones agricole et d'habitat. Ces terrains sont implantés entre l'assiette de l'ancienne ligne SNCB, la rue du Touquet, la route de Frellinghien et la N58 ;
- D'une zone de dépendances d'extraction de 2,13 ha située dans le prolongement de celle existante, sur des terrains sur lesquels sont implantés la bande transporteuse de l'exploitation ;
- En compensation : une zone naturelle de 2,4 ha, en lieu et place d'une zone de dépendances d'extraction, attenante à la zone naturelle actuelle.


La demande s'inscrit dans le cadre d'une procédure conjointe plan-permis.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire prend acte de l'évolution des analyses préalables et de la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase 2) relatives au projet de révision du plan de secteur de MOUSCRON-COMINES en vue de l'inscription d'une zone d'extraction (devenant une zone naturelle au terme de son exploitation) et d'une zone de dépendances d'extraction destinées à permettre la poursuite des activités de la S.A. « Briqueteries de Ploegsteert » à COMINES-WARNETON.

A la lecture de la deuxième phase du rapport sur les incidences environnementales (RIE), le Pôle relève le caractère approfondi de ce rapport. Il constate et apprécie que les points repris dans son avis précédent sur la première phase ont bien été pris en considération (avis du 10/02/2023– Réf. : AT. 23.13.AV) et que les réponses y ont été apportées.

Enfin, le Pôle tient à préciser que le présent avis ne présuppose pas des avis qui seront émis par le Pôle dans la suite de la procédure relative à ce dossier.



Samuël SAELENS
Président